

2010

La vie
de la

CLE

Rapport d'activité de la Commission locale de l'eau – n°1 / juin 2011

ALBEPierre-BREDONS ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE AUTRAC
AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES BREZONS
CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES CHARMENSAC
CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM FERRIERES-SAINT-MARY
FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT
LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING
LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES
MENTIERES MOLEDES MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC PAULHAC
PEYRUSSE PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-
CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE SAINT-GERMAIN-LEMBRON
SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES-DES-BLATS SAINT-MARY-LE-PLAIN SAINT-PONCY
SAINT-SATURNIN SEGUR-LES-VILLAS SOULAGES TALIZAT TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE
VALUEJOLS VEDRINES-SAINT-LOUP VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



Document adopté par la Commission Locale de l'Eau le 30 juin 2011

ARRETE n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon

ARRETE n°2009-447 du 7 avril 2009 instituant la CLE du SAGE Alagnon et fixant sa composition

S O M M A I R E

1	L'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU SAGE	4
1.1	L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	4
1.2	LES REUNIONS.....	4
2	LES ETUDES MENEES PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	5
2.1	LA REDACTION DE L'ETAT INITIAL DU SAGE	5
2.2	LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DU SAGE	5
3	LA COMMUNICATION	6
3.1	LA JOURNEE DECOUVERTE	6
3.2	LES PROJETS DE SITE INTERNET ET DE « LETTRE DU SAGE ».....	6
3.3	LE QUESTIONNAIRE	6
4	LE SUIVI ET LES AVIS SUR LES PROJETS EN COURS	7
4.1	LE SUIVI SUR LES PROJETS EN COURS.....	7
4.2	LES AVIS DEMANDES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	7
5	L'ORGANISATION ET LES MOYENS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	7
5.1	L'ORGANISATION DU SAGE	7
5.2	LES ELEMENTS FINANCIERS.....	8
6	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2011	9

1 L'avancement de l'élaboration du SAGE

1.1 L'état d'avancement de la procédure

Outil de planification et de réglementation, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) a pour vocation d'organiser la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Alagnon.

Après consultation des communes, le périmètre du SAGE du bassin de l'Alagnon a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral en date du 4 mars 2008. Le périmètre du SAGE correspond à celui du bassin versant de l'Alagnon. Un an après, le 7 avril 2009, l'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été pris. Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE du bassin de l'Alagnon.

La réunion d'installation de la CLE s'est déroulée le 7 décembre 2009. Elle met ainsi fin à une phase d'émergence de 5 ans et initie la phase d'élaboration du SAGE. Le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents (SIGAL) est désigné structure porteuse du SAGE.

L'année 2010 constitue une année charnière dans l'avancement de la procédure. Afin d'assurer un temps d'animation garantissant la réussite de ce SAGE, les élus du SIGAL ont choisi d'embaucher une chargée de mission à temps complet sur cette procédure. Le recrutement de Mme Céline BOISSON a été opéré courant mars-avril et est devenu effectif le 1er juin 2010.

1.2 Les réunions

La Commission locale de l'eau

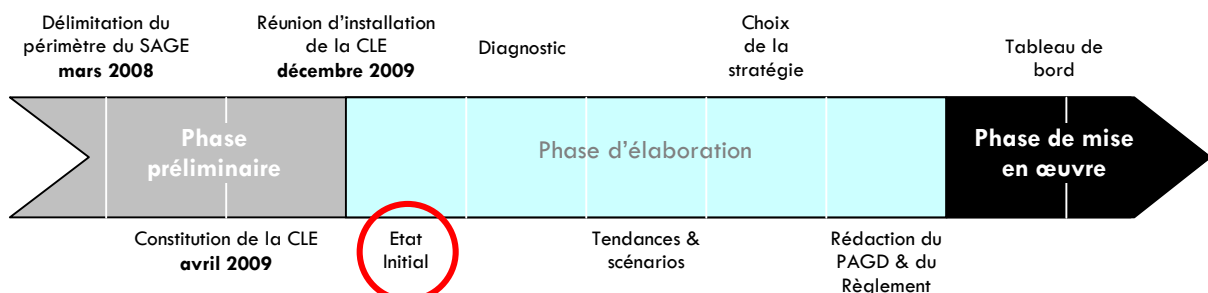
Au cours de l'année 2010, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie une seule fois : le 7 juin 2010 à Massiac (15). Elle a permis à l'animatrice du SAGE, récemment recrutée, de se présenter.

L'ordre du jour était le suivant :

- Election des vice-présidents et des élus membres du bureau ;
- Présentation du SDAGE et du Programme de Mesures Loire Bretagne – déclinaison sur le SAGE Alagnon ;
- Etapes d'élaboration du SAGE Alagnon – calendrier prévisionnel ;
- Présentation du Contrat Territorial Alagnon par le SIGAL – lien avec le SAGE ;
- Désignation de représentant(s) de la CLE au comité de pilotage du Contrat Territorial Alagnon ;
- Avis à rendre sur la liste des « ouvrages grenelle » ;
- Avis à rendre sur le projet de création d'une retenue d'eau au Lioran par le Département du Cantal.

Lors de cette séance plénière, la composition du bureau de la CLE a été établie. M. AUBIJOUX, M. DUBOIS et M. BRUN ont été élus représentants de la CLE au Contrat Territorial Alagnon. Le projet de liste sur les ouvrages prioritaires Grenelle a été validé et complété par 6 autres ouvrages, soit 30 au total. La CLE a également fourni un avis favorable avec réserve au projet de création d'une retenue d'eau de la Gare sur la station du Lioran.

Cette réunion a fait l'objet d'un article de presse.



💧 Le bureau de la CLE

Au cours de l'année 2010, le bureau de la CLE s'est réuni à deux reprises : le 17 mars 2010 et le 15 décembre 2010 à Massiac (15).

La réunion de travail du 17 mars 2010 a permis d'examiner la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique du Martinet située sur le Benet à Murat. Un avis favorable sous réserve de mettre en place de réelles mesures compensatoires a été formulé.

La réunion du 15 décembre 2010 avait pour ordre du jour :

- Validation d'un questionnaire ;
- Avis sur l'arrêté n°2010-1166 du 24 août 2010 autorisant l'exploitation de

- la microcentrale hydroélectrique de Martinet (Murat) sur le Benet ;
- Modifications mineures du périmètre du SAGE du bassin de l'Alagnon ;
- Etudes complémentaires et besoins du SAGE pour l'année 2011.

Lors de cette réunion, un questionnaire a été présenté. Il permettra de recueillir notamment les attentes des acteurs concernant le SAGE et ainsi d'adapter le fonctionnement de la CLE. Suite à l'autorisation d'exploitation de la microcentrale, un projet de courrier de mécontentement vis-à-vis des compensations retenues a été rédigé à destination de M. le Préfet du Cantal. Cette réunion a également permis de faire le point sur le périmètre du SAGE et les études complémentaires à mener dans le cadre de l'élaboration du SAGE Alagnon.

2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

2.1 La rédaction de l'état initial du SAGE

Le cœur de l'activité de l'animatrice réside dans la rédaction de l'état initial du SAGE. L'état initial est l'étape indispensable pour bien connaître le territoire, son fonctionnement et les acteurs du bassin versant de l'Alagnon avant la phase de diagnostic.

Il permettra, sous la forme d'une synthèse bibliographique, de dresser l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, d'identifier les acteurs, la réglementation et les politiques liées à l'aménagement du territoire et à la gestion de la ressource en eau, et enfin de définir les manques et les moyens nécessaires pour l'élaboration du SAGE.

2.2 Les études complémentaires du SAGE

Afin de mener à bien l'élaboration du SAGE Alagnon, des études complémentaires sont à prévoir pour l'année 2011. La réunion du Bureau du 15 décembre 2010 a donné la priorité à une étude quantitative qui devra dresser un état des lieux des ressources en eau, des besoins et des pressions, établir le

diagnostic quantitatif du bassin et déterminer les volumes maximums prélevables compatibles avec le maintien du fonctionnement de l'écosystème aquatique.

A travers ces objectifs, cette étude permettra ainsi de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin, d'estimer les besoins en eaux des différentes catégories d'usager, de caractériser l'ensemble des prélèvements, des rejets et des transferts d'eau et d'analyser leurs impacts sur les ressources en eau les milieux aquatiques. Les problématiques et les enjeux du bassin seront alors dégagés. Une analyse par masses d'eau est choisie.

L'étude devra ainsi être en mesure d'apporter tous les éléments nécessaires pour engager une importante phase de concertation qui sera menée lors de l'élaboration des stratégies du SAGE.

A terme, les objectifs finaux visés sont de répartir les volumes disponibles de la ressource en eau entre les catégories d'usager et de définir un plan de gestion des étiages cohérent à l'échelle du bassin versant.

A plusieurs reprises, les élus de la CLE comme ceux du SIGAL ont soulevé l'importance de la mise en place d'une communication technique qui leur serait destinée. A ce titre, trois types de communication ont été développés ou sont en cours de réflexion : la mise en place d'une journée de découverte thématique annuelle à destination des membres de la CLE, la conception d'un site Internet et d'une « lettre du SAGE ».

3.1 La journée découverte

Le jeudi 1^{er} juillet 2010, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont retrouvés pour une visite de terrain sur quelques obstacles du bassin de l'Alagnon. La visite s'est articulée autour de 7 sites stratégiques : 4 barrages sur l'Alagnon (Grand Pont à Lempdes-sur-Allagnon, Notre Dame et Moulin Grand à Massiac, Stalapos à Murat), 1 sur l'Auze (Gué busé à Torsiac), 1 sur la Sianne (Pilière de Ferrières Bas à Blesle) et 1 sur l'Alagnonnette (Déversoir SNCF à Massiac). Ces sites ont été choisis soit pour la qualité des résultats obtenus suite à leur arasement (Grand Pont et Stalapos) ou équipement (Notre Dame), soit pour leurs problématiques actuelles. Pour chacun, des explications ont été apportées conjointement par les techniciens du SIGAL et les agents de l'ONEMA.

Cette journée de découverte aura ainsi permis de mieux comprendre et visualiser les problèmes posés par les ouvrages et d'entrevoir les possibilités d'actions vers une restauration de la continuité écologique des cours d'eau définie par la libre circulation des espèces biologiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Cet enjeu fait également l'objet d'une priorité du Grenelle de l'environnement. A travers le SAGE, une réflexion sur le devenir et la gestion des ouvrages sera menée dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Cette journée de découverte « les ouvrages au fil de l'eau » a fait l'objet d'un article dans la presse locale

3.2 Les projets de site Internet et de « lettre du SAGE »

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et au grand public.

Les membres du Bureau, lors de la réunion du 15 décembre 2011, ont donc jugé nécessaire la réalisation d'une lettre annuelle vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques.

Egalement, la construction d'un site Internet est proposée. Il viserait à :

- Présenter la démarche, la structure porteuse (SIGAL) et ses actions (Contrat Territorial), le territoire ;
- Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs et la population à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Simplifier l'accès aux documents techniques (SAGE, CT, études) et administratifs (comptes rendu, délibérations, ...).

Ce site Internet se veut à destination d'un large public (élus, usagers, population, partenaires techniques, ...). Le contenu devra donc être à la fois diversifié (documents techniques, administratifs, informatifs, ...) pour que chaque catégorie d'internaute puisse disposer de l'information qu'il recherche, et sélectif (accès réservé) afin de sécuriser l'accès à certaines données notamment les documents de travail souvent volumineux.

3.3 Le questionnaire

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE du bassin de l'Alagnon, la concertation de l'ensemble des acteurs constitue le pilier central de cette démarche. Une bonne gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du territoire ne peut s'effectuer sans une réelle implication et appropriation de la démarche par tous. La consultation des membres de la CLE est essentielle pour l'élaboration du SAGE et constitue une première étape de concertation

nécessaire à la construction d'un diagnostic fiable et partagé.

Enfin de pouvoir recueillir et confronter les avis de chaque membre de la CLE, un questionnaire a été structuré en 3 axes : l'objectif étant de mieux se connaître, d'apprécier les visions du territoire et ainsi de recueillir les attentes

concernant le SAGE du bassin de l'Alagnon. Ce questionnaire a été envoyé le 20 décembre 2011.

Le traitement des questionnaires sera effectué durant le premier trimestre 2011. Il fera l'objet d'une présentation en CLE.

4 Le suivi et les avis sur les projets en cours

4.1 Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi leur mise en œuvre.

Le Président de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux réunions suivantes :

- Elaboration du PLU de Massiac (15), Commune de Massiac ;
- Création d'une retenue d'eau sur le site de la Gare à la station du Lioran (15), CG 15 ;
- Elaboration du Contrat Territorial Alagnon 2011-2015, SIGAL ;
- Refonte des classements des cours d'eau et élaboration des listes 1 et 2 pour les cours d'eau du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement, Préfecture de bassin ;
- Etude évaluation économique des zones humides, Agence de l'eau ;
- Etude Prévision, Prévention et Protection (3P) du bassin de l'Allier, EP Loire ;

- Restructuration des services de police de la DDT, ONEMA, ONCFS ;
- Concertation préparatoire à l'élaboration du plan national d'adaptation au changement climatique, DREAL Auvergne.

4.2 Les avis demandés à la Commission locale de l'eau

En 2010, la Commission locale de l'eau a été sollicitée à plusieurs reprises pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de l'énergie hydraulique du Benet par la microcentrale hydroélectrique du Martinet à Murat (15) ;
- Liste des ouvrages grenelle ;
- Création d'une retenue d'eau sur le site de la Gare à la station du Lioran (15).

Les avis rendus par la CLE du SAGE Alagnon peuvent être consultés sur simple demande.

5 L'organisation et les moyens de la Commission locale de l'eau

5.1 L'organisation du SAGE

La Commission locale de l'eau et son bureau

Cette démarche est pilotée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de

consultation puis de mise en œuvre. Mais c'est aussi un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.

Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE Alagnon. Elle a été arrêtée le 7 décembre 2009. Elle regroupe 41 membres répartis en trois collèges : la moitié

d'élus (21), 1/4 de représentants des usagers (11), 1/4 de représentant de l'Etat (9).

Elle est présidée par M. René AUBIJOUX, Conseiller général de la Haute-Loire. Ses vice-présidents sont M. Bernard DELCROS, Vice-président du Conseil Général du Cantal, et M. Maurice MESTRE, Vice-président du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Pour élaborer le SAGE, la CLE s'appuie sur son bureau qui se compose de 11 membres. Lors de l'élaboration du diagnostic, des commissions techniques thématiques seront composées pour l'épauler dans sa démarche.

La structure porteuse

N'étant pas dotée de la personnalité morale de droit public, la CLE ne peut pas être maître d'ouvrage de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE. Pour cette raison, elle s'appuie sur le SIGAL nommé structure porteuse du SAGE.

Le SIGAL, établissement public régi par le code des collectivités territoriales, regroupe 9 Communautés de communes et 1 commune, soit 87 % du bassin versant.

Outre le SAGE, le SIGAL porte également le Contrat Territorial Alagnon 2011-2015. Cet outil contractuel recherche avant tout à

améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions et à préserver et restaurer les milieux aquatiques. Contrairement au SAGE, le Contrat Territorial est un outil opérationnel.

L'animatrice du SAGE

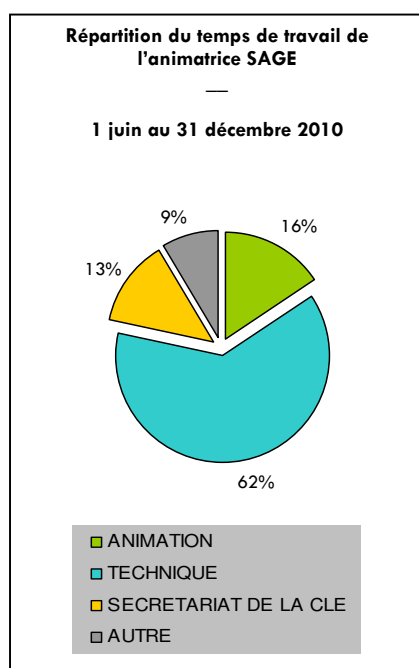
Les missions de l'animatrice du SAGE sont de plusieurs ordres :

- Mission d'animation de la CLE et de ses groupes de travail, mission primordiale pour une bonne concertation de l'ensemble des acteurs en vue de prises de décisions constructives et partagées ;
- Missions techniques via la rédaction des documents du SAGE et des avis de la CLE ;
- Missions technico-administratives en assurant le secrétariat de la CLE.

Le détail de chaque mission est présenté par la figure et le tableau ci-dessous.

5.2 Les éléments financiers

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche.



ANIMATION	Préparation et réunion de CLE	11%	2 jours
	Préparation et réunion de Bureau	11%	2 jours
	Consultation (questionnaire)	11%	2 jours
	Communication	68%	13 jours
TECHNIQUE	Rédaction des documents du SAGE	86%	66 jours
	Préparation et rédaction des avis de la CLE	3%	2 jours
	Réunions diverses	10%	8 jours
	Terrain	1%	1 jour
SECRETARIAT DE LA CLE	Rédaction de comptes rendus	19%	3 jour
	Rédaction des délibérations de la CLE	6%	1 jour
	Rédaction de courriers	13%	2 jours
	Rédaction d'article de presse	13%	2 jours
	Rédaction du rapport d'activité	6%	1 jour
	Divers (bases de données)	44%	7 jours
AUTRE	SIGAL	91%	10 jours
	Divers	9%	1 jour

Les clés de financement de chacun des partenaires sont différentes selon leurs modalités et la nature des opérations. Le solde, soit 20% des dépenses, reste à la charge de la structure porteuse.

Pour l'année 2010, seules des dépenses liées à l'animation ont été engagées. Elles s'élèvent à 25 228 €. Elles correspondent aux salaires et charges de l'animatrice (1 ETP sur 7 mois) et aux frais de fonctionnement liés au poste.

Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	12 614 €
Conseil Régional Auvergne	20,1%	5 070 €
Conseil Général du Cantal	7%	1 766 €
Conseil Général de la Haute-Loire	1,7%	429 €
Conseil Général du Puy-de-Dôme	1,3%	328 €
SIGAL	20%	5 021 €
COUT TOTAL TTC	100%	25 228 €

6 Les perspectives pour l'année 2011

L'achèvement de l'état initial constituera l'objectif premier de l'année 2011. Dans le but de réaliser un diagnostic précis du territoire, les études complémentaires devront être lancées dès la validation de l'état initial par le CLE.

En parallèle, un programme de communication (site Internet, plaquette SAGE, lettre du SAGE, journées de découverte, etc.) devra être établi au plus vite en concertation avec les membres de la CLE.



Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon
47 rue Jean Lépine
15500 MASSIAC

Contacts :

M. Maurice MESTRE, Président
Mme Céline BOISSON, Chargée de mission
Tél. : 04 71 23 07 11
Fax : 04 71 23 19 80
alagnon.sage@orange.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

